



Vente / cession Véhicule prêté par mon ex-conjoint

Par **favole69**, le **28/08/2017** à **13:51**

Bonjour,

Je suis actuellement en instance de divorce depuis Janvier 2016.

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. Durant notre mariage, nos 3 véhicules ont été achetés sous le nom de mon mari.

A ce jour, ce dernier a accepté de me prêter le véhicule que j'utilise quotidiennement. Ce véhicule ayant pris de l'âge (17 ans bientôt), de nombreux frais sont à prévoir. Pour éviter les dépenses inutiles, je suis dans l'obligation de racheter un véhicule plus récent.

Je fais donc un prêt personnel.

Que dois-je faire pour l'ancien véhicule prêté par mon ex-conjoint ? Il n'est pas à mon nom, je ne peux pas le vendre et mon ex-conjoint ne veut pas le reprendre.

Je ne souhaite pas changer la carte grise, pour la revente, pour m'éviter les frais.

Dans l'attente de vos réponses et commentaires, belle journée à tous.

Par **morobar**, le **28/08/2017** à **15:19**

Bonjour,

Vous le gardez devant chez lui, de toutes façons vous ne pouvez pas changer la carte grise sans être le titulaire dudit certificat.

Vous l'avisez de cela par LR/AR en lui signalant que la valeur de ce véhicule comme des autres sera portée sur la masse des biens à partager.